

**Aides financières visant à conserver le patrimoine culturel mobile dans d'autres Etats parties
conformément à la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels
(RS 444.1, LTBC)
Projets soutenus en 2015**

**Les aides financières pour la préservation du patrimoine culturel mobile sont en principe versées en fonction des critères d'attribution prioritaires publiés
(cf. www.bak.admin.ch/kgf > Aides financières patrimoine culturel mobile).**

N° (selon la date de la décision)	Requérante Lieu du projet	Projet	Priorité (selon Liste des possibilités prioritaires d'attribution) et impact	Montant
1	National and Kapodistrian University of Athens, Grèce <i>Grèce</i>	Protection d'un ensemble archéologique contre les pillages et construction d'un abri adéquat. Mesures de sensibilisation à la protection des biens culturels et formation de jeunes archéologues.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec la Grèce. Protection du patrimoine culturel mobile contre le pillage et le commerce illicite.	CHF 11 500
2	INTERPOL Lyon, France <i>A l'échelle mondiale</i>	9 ^e Colloque international sur le vol et le trafic illicite d'objets d'art, de biens culturels et d'objets anciens.	Organisation internationale spécialisée dans la protection du patrimoine culturel. Grand effet démultiplicateur du point de vue de la protection du patrimoine culturel mobile contre le vol et le commerce illicite.	EUR 8967.50
3	Archbishop Makarios III Foundation et Cyprus Museum in Nikosia, Chypre <i>Chypre</i>	Mesures de conservation d'objets archéologiques qui avaient été volés au nord de Chypre, avant d'être récupérés et placés sous séquestre.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec Chypre. Conditions de base à long terme pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel mobile.	CHF 100 000
4	Soprintendenza per i Beni Archeologici della Toscana, Italie <i>Italie</i>	Projet de conservation et d'inventoriage d'objets provenant de fouilles illégales placés sous séquestre par la police.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec l'Italie. Conditions de base à long terme pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel mobile.	CHF 56 123

5	Musée d'ethnographie de Genève, Suisse <i>A l'échelle mondiale</i>	Organisation d'un colloque sur le thème « Le commerce illicite des biens culturels ».	Projets d'institutions reconnues relatifs à la conservation du patrimoine culturel. Grand effet démultiplicateur du point de vue de la protection du patrimoine culturel mobile contre le vol et le commerce illicite.	CHF 12 330
6	UNESCO, Section for Cultural Heritage Protection Treaties <i>A l'échelle mondiale</i>	Organisation d'un colloque international sur le thème « UNESCO Database of National Cultural Heritage Laws : its role against illicit trafficking of cultural property ».	Organisation internationale spécialisée dans la protection du patrimoine culturel. Grand effet démultiplicateur du point de vue de la protection du patrimoine culturel mobile contre le vol et le commerce illicite.	CHF 18 000
7	Universidad de los Andes, Colombie <i>Colombie</i>	Mesures de protection du patrimoine culturel vis-à-vis des menaces de conflits armés.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec la Colombie. Protection du patrimoine culturel mobile contre le pillage et le commerce illicite.	CHF 33 628
8	Archaeological Institute of Aegean Studies, Grèce <i>Grèce</i>	Mesures de conservation et de documentation d'une importante collection d'amphores menacée et rénovation du dépôt qui l'abrite.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec la Grèce. Conditions de base à long terme pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel mobile.	CHF 60 423
9	Archaeological Society at Athens, Grèce <i>Grèce</i>	Mesures de conservation et de sécurisation du stockage de céramiques du site préhistorique d'Akrotiri sur l'île de Théra.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec la Grèce. Conditions de base à long terme pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel mobile.	CHF 49 000
10	Hellenic Ministry of Culture and Sports, Ephorate of Underwater Antiquities, Grèce <i>Grèce</i>	Mesures de conservation d'urgence de deux objets retrouvés par des pêcheurs en mer Egée.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec la Grèce. Conservation du patrimoine culturel mobile sous-marin de la Grèce.	CHF 1 000

11	Hellenic Ministry of Culture and Sports, Ephorate of Underwater Antiquities, Grèce <i>Grèce</i>	Mesures de conservation d'urgence de soixante objets en métal provenant d'épaves de navires de l'époque hellénistique.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec la Grèce. Conservation du patrimoine culturel mobile sous-marin de la Grèce.	CHF 2 140
12	Université de Berne <i>A l'échelle mondiale</i>	Colloque international sur la sauvegarde et la conservation des biens culturels menacés ou pillés en Syrie et en Iraq.	Projets d'institutions reconnues relatifs à la conservation du patrimoine culturel. Grand effet démultiplicateur du point de vue de la protection du patrimoine culturel mobile contre le vol et le commerce illicite.	CHF 7 000
13	Hellenic Ministry of Culture and Sports, Ephorate of Underwater Antiquities, Grèce <i>Grèce</i>	Conservation d'objets découverts lors de fouilles dans le port de Lechaion (Corinthe).	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec la Grèce. Conditions de base à long terme pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel mobile.	CHF 925
14	Soprintendenza per i Beni Archeologici del Lazio, Italie <i>Italie</i>	Conservation de fragments archéologiques de statues découvertes en 2012, lors d'une fouille préventive dans les ruines d'une villa romaine.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec l'Italie. Conditions de base à long terme pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel mobile.	CHF 100 000
15	Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo, Istituto Superiore per la Conservazione ed il Restauro, Italie <i>Italie</i>	Conservation d'objets archéologiques des Dauniens (5 ^e siècle avant notre ère) retrouvés en 2012 lors des fouilles d'une nécropole.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec l'Italie. Conditions de base à long terme pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel mobile.	CHF 18 755
16	International Council of Museums (ICOM)	Réalisation d'une conférence internationale en Grèce, « Les dimensions déontologiques et éthiques de l'archéologie », visant à promouvoir le Code de déontologie de l'ICOM auprès des professionnels dans les musées et sur les sites archéologiques.	Projets en collaboration avec des organisations internationales spécialisées dans la protection du patrimoine culturel.	CHF 8 600

	<i>A l'échelle mondiale</i>		Grand effet démultiplicateur du point de vue de la protection du patrimoine culturel mobile contre le vol et le commerce illicite.	
17	22 nd Ephorate of Prehistoric and Classical Antiquities, Grèce <i>Grèce</i>	Conservation de sols en mosaïque déplaçables des époques hellénistique et romaine provenant de fouilles de sauvetage à Rhodes.	Accord bilatéral au sens de l'art. 7 LTBC avec la Grèce. Conditions de base à long terme pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel mobile.	EUR 37 000